

SURMÉDICALISATION

UN COLLOQUE POUR SOIGNER LOIN

« DES CONSIDÉRATIONS MARCHANDES »

Multiplication des actes médicaux, surtraitements... depuis bientôt dix ans, le colloque dit « de Bobigny », qui rassemble acteurs de la santé et associations de patients, dresse le constat d'une surmédicalisation galopante, poussée par des intérêts financiers. Et élabore d'autres pratiques.

Cette année, le colloque, ouvert à tous, se tiendra dans les locaux de la revue « Prescrire ».

Il aura finalement lieu, ce 8^e colloque, mais dans les locaux de la revue « Prescrire ». Le « colloque de Bobigny », et ses actes publiés chaque année depuis 2012 (1), a été initié par le groupe Princeps. Lors de la constitution de ce dernier, en 2005, il souhaitait « favoriser les prescriptions raisonnées des médicaments ainsi que des services de santé au regard du seul intérêt des personnes et de la collectivité, sans qu'interfèrent des considérations marchandes ».

Ce colloque annuel est le fruit d'une convergence de vues entre le groupe Princeps, la Société de formation thérapeutique du généraliste (SFTG, voir ci-contre) et des associations de patients (dont France Assos Santé). Et, depuis une

dizaine d'années, il questionne la multiplication des actes médicaux, la surmédicalisation, les surtraitements et les risques associés à ces pratiques inadéquates en matière de soins. Le champ ouvert par ces réflexions, nourries par les constats sur le terrain, gagne en écho et en pertinence. Autre objectif : favoriser l'usage des médicaments et des produits de santé nécessaires, notamment au travers de l'établissement d'une liste de « médicaments essentiels ».

5 000 MÉDICAMENTS DISPONIBLES EN FRANCE

« Ce que l'on constate, rappelle François Pesty, pharmacien et membre de Princeps, c'est que ce sont des sujets récurrents qui font l'objet

de consensus depuis 1980 à l'échelle de l'OMS, mais, en France, cela ne progresse pas. » La fameuse liberté de prescrire a été brandie comme le privilège ultime du médecin... Sauf que, comme l'avait montré Michel Thomas, alors médecin interniste et professeur à la faculté de Bobigny, une liste de « médicaments essentiels » avait été souhaitée par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) en 2012, puis par le Commissariat général à la prospective en 2014 et par le

projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

« La démarche de recherche de consensus effectuée par les généralistes enseignant à Bobigny, puis rejoins par des

La surabondance de molécules favorise effets indésirables et associations de médicaments délétères

Ces rencontres tendent à construire un système de politique de santé le plus dégagé possible des liens d'intérêt contraires à l'intérêt général.

généralistes de la Société nationale française de médecine interne et d'autres, a abouti à l'établissement d'une liste de 151 médicaments essentiels », explique Michel Thomas. Mais il a été impossible de publier ces travaux : sa présentation dans « la Revue de médecine interne » de 2013 reste la seule publication scientifique à ce jour pour l'Hexagone. Car la surabondance des 4 000 molécules et quelque 5 000 médicaments disponibles – favorisant effets indésirables et associations médicamenteuses délétères – est un poids lourd dans la santé économique française. Et si la loi de santé votée en janvier 2016 prévoit pourtant une « liste de médicaments préférentiels », la Haute Autorité

de santé (HAS) – à qui revenait cette mission – n'a pas, à ce jour, fait état de l'amorce d'un travail sur la question.

LA « LISTE SAGE » SUÉDOISE

En Suède s'est diffusée dès 2000 la « liste sage », basée sur le même type de travail de terrain, réalisé par les généralistes de façon à limiter effets secondaires et interactions liées à la surmédicalisation. Au total, la « liste sage » suédoise comprend 200 médicaments.

La « charte » de Princeps entend « faire reculer les produits inutiles et dangereux et coûteux, une conclusion qui s'est imposée après dix années d'échanges avec les nouveaux venus et à partir des pratiques, des témoignages, ainsi que

des publications souvent à contre-courant des idées dominantes. Les objectifs sont de travailler les notions de surmédicalisation en tant qu'expression du consumérisme et des aliénations de différente nature générées par le système libéral ». Soit sensibiliser l'opinion publique à la surconsommation de médicaments et à leurs conséquences graves sur la santé et sur les systèmes de protection sociale...

Autre facette de la question et son corollaire : « Contribuer à la construction d'un système de politique de santé le plus dégagé possible des liens d'intérêt contraires à l'intérêt général », rappelle Princeps. Vaste programme qui n'a pas l'heur de plaire à tout le monde. Ainsi

cette année, nouveauté inattendue, le colloque se tiendra dans les locaux de la revue « Prescrire » (voir ci-contre). Car, à quelques jours de l'événement prévu initialement les 24 et 25 mai derniers, la nouvelle doyenne de la faculté de Bobigny, la professeure Nathalie Charnaux, a demandé aux organisateurs de supprimer une des communications inscrites au programme, sous peine de retirer l'autorisation de la tenue du colloque à la faculté. Les organisateurs ont collégialement refusé cette demande et décidé de reporter sa tenue à une date ultérieure. La communication en cause portait notamment sur une présentation, chiffres à l'appui, de la hausse des dépenses pharmaceutiques des 29 CHU et CHR tandis que les dépenses de personnels hors médecins (infirmières et aides-soignantes) sont à la baisse. Dont acte. Le colloque se tiendra, les 29 et 30 novembre, dans les locaux de la revue « Prescrire », boulevard Richard-Lenoir, à Paris. ★

ANNE-CORINNE ZIMMER

(1) Les actes de tous les colloques dits de Bobigny sont en ligne avec des fichiers audio et des présentations écrites : surmedicalisation.fr. (menu : « Colloques de Bobigny »/puis par année/menu déroulant).

POUR S'INSCRIRE

La Société de formation thérapeutique du généraliste (sftg.eu) est coorganisatrice de la 8^e édition du colloque de Bobigny, qui se tiendra les 29 et 30 novembre 2019 dans les locaux de « Prescrire » (revue médicale indépendante), 68-70, boulevard Richard-Lenoir, Paris 11^e. L'inscription se fait sur le site sftg.eu/publications/colloques/. Le colloque est ouvert à tout public.

Fondée en 1977 par des médecins généralistes, la SFTG continue d'affirmer sa spécificité de généraliste et ses séminaires s'ouvrent depuis quelques années à d'autres professionnels de santé.



GETTY IMAGES / ISTOCKPHOTO

« EXTENSION DU DOMAINE DU PATHOLOGIQUE »

« L'intérêt public face à l'extension du domaine du pathologique » est le titre donné à l'édition 2019 du colloque. « Nous partons aussi du constat largement partagé d'une spirale de diagnostics, d'actes médicaux de traitements. (...) Tout aussi préoccupantes, de nouvelles maladies sont formalisées, classifiées, envahissant nos corps, nos esprits et nos métiers. » Ces informations peuvent être trouvées sur le site surmedicalisation.fr, animé par le groupe Princeps. Ce site publie les actes annuels du colloque et, à la rubrique « Autres événements », rend compte de rencontres sur des sujets comme le coût des médicaments ou le dépistage du cancer du sein. Un site à suivre.